

### Mgr Charles Morerod OP

#### Vatican II : son effet après 50 ans.

Je vais essayer de repérer quelques aspects importants de l'influence du Concile Vatican II sur l'Eglise actuelle, un demi-siècle après le début de ce Concile. Il faut d'emblée signaler que ce n'est pas tâche aisée, car la réception d'un concile prend toujours du temps, et parfois beaucoup de temps : cela a déjà été le cas du Concile de Nicée (325), que le Concile de Chalcédoine était encore en train d'interpréter en 451. La mise en œuvre du Concile de Trente était loin d'être terminée cinquante ans après son ouverture. Vatican II a pris à corps une vaste mise en relation de l'Eglise avec un monde qui avait évolué plus rapidement que jamais, au cours des deux siècles précédents. Cette évolution du monde a continué à un rythme accéléré, et le fait que nous en soyons partie prenante ne facilite pas une vision claire. Il n'en demeure pas moins que l'on peut déjà discerner certains aspects de l'impact du Concile Vatican II.

L'influence du Concile, comme le relevait le pape Jean-Paul II, s'est marquée institutionnellement et doctrinalement par la publication de deux nouveaux codes de droit canonique (dont un pour les Eglises catholiques de rite oriental, signe du respect de la diversité des rites affirmée par le Concile) et du *Catéchisme de l'Eglise Catholique*.<sup>1</sup> Ces documents, à la suite des nouveaux rituels liturgiques, ont marqué la vie de l'Eglise dans le sens de l'*aggiornamento* voulu par Jean XXIII. Plutôt toutefois que de commenter ces textes, je vais essayer de repérer l'influence de quelques lignes théologiques fondamentales du Concile. Pour ce faire, je vais avant tout lire des textes du Concile, car les difficultés surgies dans l'interprétation théorique et pratique du Concile peuvent être opposées entre elles, mais elles ont en commun de se baser sur une idée du Concile plutôt que sur ses textes.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Cf. Jean-Paul II, Constitution Apostolique *Fidei depositum* pour la Publication du Catéchisme de L'Eglise Catholique rédigé à la suite du Deuxième Concile Œcuménique du Vatican (11 octobre 1992), Introduction.

<sup>2</sup> La traduction des textes du magistère est tirée du site [www.vatican.va](http://www.vatican.va). Les textes du Concile seront cités à l'aide des abréviations suivantes :

AA : Décret sur l'apostolat des Laïcs, *Apostolicam Actuositatem*

DH : Déclaration sur la Liberté religieuse, *Dignitatis humanae*

DV : Constitution dogmatique sur la révélation divine, *Dei Verbum*

GS : Constitution pastorale sur l'Eglise dans le monde de ce temps, *Gaudium et Spes* ;

LG : Constitution dogmatique sur l'Eglise, *Lumen Gentium*

NA : Déclaration sur les Relations de l'Eglise avec les religions non chrétiennes, *Nostra Aetate*

PO : Décret sur le ministère et la vie des prêtres, *Presbyterorum Ordinis*

### **Le Christ au centre.**

Vatican II a voulu faire connaître l'Église, mais il ne l'a pas fait en parlant d'abord de l'Église. Il l'a fait en parlant d'abord du Christ. On peut le voir en prenant les quatre Constitutions conciliaires dans leur ordre au sein des Actes du Concile.

La Constitution dogmatique sur l'Église, *Lumen Gentium*, ouvre les textes conciliaires par une forte affirmation à propos du Christ :

Le Christ est la lumière des peuples; réuni dans l'Esprit Saint, le saint Concile souhaite donc ardemment, en annonçant à toutes les créatures la bonne nouvelle de l'Évangile répandre sur tous les hommes la clarté du Christ qui resplendit sur le visage de l'Église (cf. *Mc 16, 15*). (LG 1)

C'est sur cette base que la Constitution parle ensuite de l'Église, comprise en référence au Christ :

L'Église étant, dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, c'est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain, elle se propose de mettre dans une plus vive lumière, pour ses fidèles et pour le monde entier, en se rattachant à l'enseignement des précédents Conciles, sa propre nature et sa mission universelle. (LG 1)

La Constitution suivante à savoir la Constitution dogmatique sur la révélation divine, *Dei Verbum*, commence elle aussi par une confession de foi au Christ, Parole faite chair :

En écoutant religieusement et proclamant avec assurance la Parole de Dieu, le saint Concile fait sienne cette parole de saint Jean: «Nous vous annonçons la vie éternelle, qui était auprès du Père et qui nous est apparue: ce que nous avons vu et entendu, nous vous l'annonçons, afin que vous soyez en communion avec nous et que notre communion soit avec le Père et avec son Fils Jésus Christ» (*1 Jn 1, 2-3*). (DV 1)

Parlant de la révélation, *Dei Verbum* nous dit que son but est notre communion avec Dieu. Cela nous dit donc ce qu'est fondamentalement l'Église : communion avec Dieu, et de ce fait entre ceux qui sont en communion avec Dieu. Après Vatican II, en théologie catholique et dans le dialogue œcuménique, l'Église sera avant tout présentée comme communion, et une des sources de cette approche renouvelée provient d'une théologie de la révélation centrée sur le Christ. D'une part la révélation n'est pas seulement la communication de connaissances, mais l'établissement d'une relation personnelle et communautaire de communion avec Dieu. Cette révélation ne consiste pas seulement en paroles, mais en actes et paroles, et la pleine révélation est la personne même de Jésus-Christ :

Pareille économie de la Révélation comprend des actions et des paroles intimement liées entre elles, de sorte que les œuvres, accomplies par Dieu dans l'histoire du salut, attestent et corroborent et la doctrine et le sens indiqués par les paroles, tandis que les paroles proclament les œuvres et éclairent le mystère qu'elles contiennent. La profonde vérité que cette Révélation manifeste, sur Dieu et sur le salut de l'homme, resplendit pour nous dans le Christ, qui est à la fois le Médiateur et la plénitude de toute la Révélation. (DV 2)

D'une approche de la révélation centrée sur la personne du Christ découlent nombre de conséquences ecclésiologiques et œcuméniques, qui ont un impact sur la transmission de la

foi : la catéchèse doit viser – et vise souvent – l'expérience d'une relation personnelle avec le Christ. L'encouragement du Concile à lire la Parole de Dieu (cf. DV 25) a produit et continue à produire des fruits considérables dans la vie des croyants, dans la catéchèse et dans le dialogue œcuménique.

La troisième Constitution, à savoir la Constitution sur la liturgie, *Sacrosanctum Concilium* (premier texte adopté par le Concile), commence aussi par indiquer que son but est « de favoriser tout ce qui peut contribuer à l'union de tous ceux qui croient au Christ, et de fortifier tout ce qui concourt à appeler tous les hommes dans le sein de l'Église » (SC 1). Là encore, on voit que le but est l'établissement d'une relation avec le Christ, qui entraîne l'édification de l'Église :

En effet, la liturgie, par laquelle, surtout dans le divin sacrifice de l'Eucharistie, « s'exerce l'œuvre de notre rédemption », contribue au plus haut point à ce que les fidèles, en la vivant, expriment et manifestent aux autres le mystère du Christ et la nature authentique de la véritable Église. (...) Aussi, puisque la liturgie édifie chaque jour ceux qui sont au-dedans pour en faire un temple saint dans le Seigneur, une habitation de Dieu dans l'Esprit, jusqu'à la taille qui convient à la plénitude du Christ, c'est d'une façon admirable qu'elle fortifie leurs énergies pour leur faire proclamer le Christ, et ainsi elle montre l'Église à ceux qui sont dehors comme un signal levé sur les nations, sous lequel les enfants de Dieu dispersés se rassemblent dans l'unité jusqu'à ce qu'il y ait un seul berceau et un seul pasteur.

On perçoit une approche christocentrique et trinitaire à la fois, montrant l'Église à la lumière de Dieu et dans la perspective (comme au début de *Lumen Gentium*) de l'unité de tout le genre humain.

La Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps (*Gaudium et Spes*) présente tous ses thèmes à la lumière du Christ. Ainsi, après avoir présenté les « Les interrogations profondes du genre humain », elle conclut :

L'Église, quant à elle, croit que le Christ, mort et ressuscité pour tous, offre à l'homme, par son Esprit, lumière et forces pour lui permettre de répondre à sa très haute vocation. Elle croit qu'il n'est pas sous le ciel d'autre nom donné aux hommes par lequel ils doivent être sauvés. Elle croit aussi que la clé, le centre et la fin de toute histoire humaine se trouve en son Seigneur et Maître. Elle affirme en outre que, sous tous les changements, bien des choses demeurent qui ont leur fondement ultime dans le Christ, le même hier, aujourd'hui et à jamais. C'est pourquoi, sous la lumière du Christ, image du Dieu invisible, premier-né de toute créature, le Concile se propose de s'adresser à tous, pour éclairer le mystère de l'homme et pour aider le genre humain à découvrir la solution des problèmes majeurs de notre temps. (GS 10)

Si l'Église parle du monde contemporain, c'est donc pour montrer la réponse qu'est le Christ. Et la Constitution reprend cette affirmation en traitant de ses différents thèmes. Par exemple, après avoir parlé de l'homme, le texte conclut :

En réalité, le mystère de l'homme ne s'éclaire vraiment que dans le mystère du Verbe incarné. (GS 22)

La Constitution pastorale continue en traitant de la communauté humaine et de l'activité humaine, montrant que celles-ci se comprennent et se réalisent pleinement dans le Christ (cf. GS 32 et 38-39).

On peut résumer la dimension christocentrique des quatre Constitutions conciliaires (aspect qui se trouve certes aussi dans les Déclarations et Décrets) : le Concile veut parler au monde de Dieu, de l'Eglise, de l'homme et du monde, et il le fait toujours en montrant le Christ. C'est dans le Christ que l'on comprend vraiment et le plus profondément l'Eglise et la vie humaine.

Ces accents se retrouvent au centre de l'enseignement du pape Benoît XVI. Dès sa première encyclique (*Deus caritas est*, 25 décembre 2005), il met l'accent sur le Christ. En fait il nous invite à ne pas regarder la vie chrétienne d'abord à partir de catégories morales ou idéologiques, mais précisément en termes de rencontre avec le Christ. Cela nous renvoie à la fois à l'Évangile (l'expérience des premiers disciples, à partir de laquelle se développera l'Eglise) et à la réflexion de Vatican II sur l'Évangile :

À l'origine du fait d'être chrétien, il n'y a pas une décision éthique ou une grande idée, mais la rencontre avec un événement, avec une Personne, qui donne à la vie un nouvel horizon et par là son orientation décisive. Dans son Évangile, Jean avait exprimé cet événement par ces mots: 'Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique: ainsi tout homme qui croit en lui [...] obtiendra la vie éternelle' (3, 16). (Benoît XVI, *Deus caritas est*, § 1)

Le regard sur l'Eglise et la vie chrétienne doit donc être d'abord un regard de foi. C'est en rencontrant le Christ que l'on comprend vraiment l'Eglise et la vie humaine. Cette rencontre implique toujours un choix, une décision intérieure. On peut répondre oui ou non à l'invitation du Christ : certains de ses disciples ne le seront qu'un moment, puis le quitteront, et nous ne savons pas toujours s'ils reviennent... Le choix par Dieu de nous inviter à une rencontre marque profondément toute société touchée par le christianisme, car on y perçoit l'importance centrale d'une réponse intérieure libre et responsable.

Dans sa deuxième encyclique, *Spe salvi* (30 novembre 2007), Benoît XVI déploie une conséquence de son approche centrée sur la rencontre avec le Christ et l'acte intérieur que cela suppose. On ne peut comprendre ni le monde ni l'Eglise à partir des seules structures (malgré cette différence essentielle que les structures de l'Eglise appartiennent, pour l'essentiel, à la foi<sup>3</sup>) :

La condition droite des choses humaines, le bien-être moral du monde, ne peuvent jamais être garantis simplement par des structures, quelle que soit leur valeur. De telles structures sont non seulement importantes, mais nécessaires; néanmoins, elles ne peuvent pas et ne doivent pas mettre hors jeu la liberté de l'homme. Même les structures les meilleures fonctionnent seulement si, dans une communauté, sont vivantes les convictions capables de motiver les hommes en vue d'une libre adhésion à l'ordonnement communautaire. La liberté nécessite une conviction; une conviction n'existe pas en soi, mais elle doit toujours être de nouveau reconquise de manière communautaire. Puisque l'homme demeure toujours libre et que sa liberté est également toujours fragile, le règne du bien définitivement consolidé n'existera jamais en ce monde. (...) S'il y avait des structures qui fixaient de manière irrévocable une condition déterminée – bonne – du monde, la liberté de l'homme serait niée, et, pour cette raison, ce ne serait en définitive nullement des structures bonnes. (...) Autrement dit: les bonnes structures aident, mais, à elles seules elles ne suffisent pas. L'homme ne peut jamais être racheté simplement de l'extérieur. (Benoît XVI, *Spe salvi*, 24-25)

<sup>3</sup> Cf. par exemple LG 18-29, DV 7.

Voilà un impact du renouvellement théologique de Vatican II, particulièrement sensible dans la théologie de l'Église et de la révélation. La vie chrétienne et l'Église se comprennent à partir du Christ, et plus précisément à partir d'une rencontre de chacun avec le Christ. Ce message qui nous plonge dans les racines du christianisme est particulièrement bienvenu dans un monde sécularisé où la société ne favorise guère la foi chrétienne : chacun doit y prendre sa propre responsabilité pour pouvoir être chrétien.

Pour comprendre l'impact à terme de Vatican II, il est utile de voir certaines de ses racines. L'enseignement du Concile et du pape Benoît XVI provient entre autres de l'expérience des totalitarismes du XXe siècle. Ces grands totalitarismes matérialistes, visant à l'établissement de structures sociales parfaites, ont inspiré à des chrétiens une réflexion sur l'intériorité de la vie chrétienne. Je prends deux exemples.

Tout d'abord Dietrich von Hildebrand (1889-1977), philosophe catholique allemand qui aux matérialismes nazi et communiste l'intériorité chrétienne :

Selon la vision chrétienne, chaque homme possède une âme immortelle, qui est destinée à la réception de la grâce et à une communauté éternelle avec Dieu, et qui pour cette raison a une valeur supérieure à tout le reste du monde. La destinée des Etats, des nations, des peuples comme tels est incomparablement moins importante que le salut éternel d'une seule âme immortelle.<sup>4</sup>

A la même époque, le philosophe protestant suisse Denis de Rougemont (1906-1985) méditait sur la dimension intérieure des événements du monde. Je cite sa présentation (avec des citations) dans la thèse de Anne-Caroline Graber :

Il [Denis de Rougemont] s'oppose diamétralement au matérialisme historique de Marx et, plus généralement, à toutes les conceptions qui situent la cause première des événements historiques en dehors de la personne avec sa liberté de jugement et d'action et sa volonté autonome. Il écrit quelques lignes révélatrices de cette conception à la suite de l'intervention militaire soviétique à Budapest en 1956 : « Que les paroles ne suffisent pas contre les tanks, on s'en doutait, mais les tanks ne s'ébranlent pas d'eux-mêmes, ils obéissent à des paroles. (...) ». [Denis de Rougemont, « Ecrits sur l'Europe », vol. I, op. cit., p.279] (...) La conception de l'Histoire du philosophe helvétique demeure constante puisqu'il déclare, trois ans avant sa mort : « Ce n'est pas l'innovation technique qui fait l'Histoire, comme on l'a cru au début de ce siècle, mais nos désirs, dont la technique n'est que l'outil ». [Denis de Rougemont, « Quelques maximes de prospective », « L'historien et les relations internationales », IUHEI, 1982, p.162]<sup>5</sup>

Les grands totalitarismes matérialistes ont poussé des penseurs chrétiens de différentes Églises à retrouver la racine du christianisme : c'est d'abord une rencontre avec Dieu, Dieu fait homme, ce qui implique toujours une décision intérieure. Le Christ nous apprend que ce

---

<sup>4</sup> « *Nach der christlichen Auffassung besitzt jeder Mensch eine unsterbliche Seele, die zum Gefäß der Gnade und zur ewigen Gemeinschaft mit Gott bestimmt ist und die darum einen höheren Wert besitzt als alles übrige auf Erden. Das Schicksal von Staaten, Nationen, Völkern als solchen ist unvergleichlich weniger wichtig als das ewige Heil einer einzigen unsterblichen Seele.* » (Dietrich von Hildebrand, *Memoiren und Aufsätze gegen den Nationalsozialismus 1933-1938*, Mit Alice von Hildebrand und Rudolf Ebner herausgegeben von Ernst Wenisch, Mainz: Matthias-Grünwald-Verlag, 1994, p.331).

<sup>5</sup> Anne-Caroline Graber, *Denis de Rougemont: Une philosophie politique et une pensée européenne pour éclairer notre temps*, Slatkine, Genève, 2010, p.33-34.

qui peut nous rendre purs ou impurs ne vient pas de l'extérieur, mais de l'intérieur de nous-mêmes.

Il n'est pas rare que l'on ne perçoive l'Église qu'en termes de structures (donc de pouvoir) ou de critères moraux extérieurs. Une telle vision ignore radicalement l'un des accents majeurs de Vatican II, et ses présupposés ne sont pas suffisamment critiques vis-à-vis des sources du totalitarisme. Benoît XVI n'hésite pas à dire que du progrès reste à faire dans l'appropriation de la vision christocentrique et intérieure de Vatican II. C'est un des buts de l'année de la foi, si l'on en croit un discours prononcé en Allemagne en septembre 2011 :

Nous voyons que dans notre monde riche occidental il y a un manque. Beaucoup de personnes manquent de l'expérience de la bonté de Dieu. Elles ne trouvent aucun point de contact avec les Églises institutionnelles et leurs structures traditionnelles. Mais pourquoi? Je pense que c'est une question sur laquelle nous devons réfléchir très sérieusement. (...) Permettez-moi d'aborder ici un point de la situation spécifique allemande. En Allemagne, l'Église est organisée de manière excellente. Mais, derrière les structures, se trouve-t-il aussi la force spirituelle qui leur est relative, la force de la foi au Dieu vivant? Sincèrement nous devons cependant dire qu'il y a excédent de structures par rapport à l'Esprit. J'ajoute: la vraie crise de l'Église dans le monde occidental est une crise de la foi. Si nous n'arrivons pas à un véritable renouvellement de la foi, toute la réforme structurelle demeurera inefficace.<sup>6</sup>

### **L'Église parle à tous.**

Un autre aspect capital de l'enseignement de Vatican II est l'ampleur de ses destinataires : il ne parle pas seulement aux catholiques. Durant le Concile, le pape Paul VI a présenté le dialogue de l'Église avec ses interlocuteurs, en les répartissant en trois cercles de dimension variable, dont le centre commun est le Christ :

Pour donner une idée sommaire des différentes positions, Nous croyons pouvoir les distribuer comme en autant de cercles concentriques autour du centre où la main de Dieu Nous a placé.<sup>7</sup>

Ces trois cercles sont d'abord le grand cercle de toute l'humanité, puis le cercle moins large des croyants d'autres religions (plus ou moins proches), enfin se trouve le cercle le plus rapproché, celui des chrétiens.

Ces différents dialogues supposent une bienveillance vis-à-vis de ces interlocuteurs, notamment une reconnaissance de la vérité qui peut se trouver dans les autres positions. Tout d'abord, il s'adresse à toute l'humanité : « [L]e deuxième Concile du Vatican n'hésite pas à s'adresser maintenant, non plus aux seuls fils de l'Église et à tous ceux qui se réclament du Christ, mais à tous les hommes » (GS 2). Ce grand destinataire n'est pas simplement extérieur, car les membres de l'Église sont membres de l'humanité (cf. GS 1).

Ensuite le Concile s'adresse aux adeptes des religions non-chrétiennes. Là encore, il le fait avec sympathie, en reconnaissant ce qu'il y a de bon dans les positions des autres. C'est du côté catholique le grand départ du dialogue interreligieux :

---

<sup>6</sup> Benoît XVI, Rencontre avec le laïcat catholique allemand (ZDK), Séminaire de Freiburg im Breisgau, Samedi 24 septembre 2011.

<sup>7</sup> Paul VI, Encyclique *Ecclesiam Suam*, § 100.

L'Église catholique ne rejette rien de ce qui est vrai et saint dans ces religions. Elle considère avec un respect sincère ces manières d'agir et de vivre, ces règles et ces doctrines qui, quoiqu'elles diffèrent en beaucoup de points de ce qu'elle-même tient et propose, cependant apportent souvent un rayon de la Vérité qui illumine tous les hommes. Toutefois, elle annonce, et elle est tenue d'annoncer sans cesse, le Christ qui est 'la voie, la vérité et la vie' (Jean 14, 6), dans lequel les hommes doivent trouver la plénitude de la vie religieuse et dans lequel Dieu s'est réconcilié toutes choses. (NA 2)

Ce texte résume un élan général du Concile dans l'ouverture à des interlocuteurs non-catholiques, car il reconnaît une part au moins de vérité dans des positions qui sont non seulement différentes, mais différentes sur le plan religieux lui-même.

La même attitude se retrouve dans le cercle le plus proche, celui du dialogue œcuménique. Parlant des autres confessions chrétiennes, le Concile reconnaît les points qui en séparent l'Église catholique, mais ne nie pas toute valeur en elles et indique même le lien qui rattache cette valeur à l'Église catholique :

[C]es Églises et communautés séparées, bien que nous croyions qu'elles souffrent de déficiences, ne sont nullement dépourvues de signification et de valeur dans le mystère du salut. L'Esprit du Christ, en effet, ne refuse pas de se servir d'elles comme de moyens de salut, dont la vertu dérive de la plénitude de grâce et de vérité qui a été confiée à l'Église catholique. (UR 3)

Tous ces dialogues expriment une confiance dans la vérité, sans laquelle aucun dialogue ne serait possible, et un grand respect de la possibilité d'expression des uns et des autres. Cette confiance est résumée dans la Déclaration sur la Liberté religieuse, *Dignitatis humanae*. Le Concile commence par y affirmer clairement la foi dans le Christ :

[L]e saint Concile déclare que Dieu a lui-même fait connaître au genre humain la voie par laquelle, en le servant, les hommes peuvent obtenir le salut et le bonheur dans le Christ. Cette unique vraie religion, nous croyons qu'elle subsiste dans l'Église catholique et apostolique à laquelle le Seigneur Jésus a confié le mandat de la faire connaître à tous les hommes... (DH 1)

La nature humaine présuppose la possibilité et le devoir de reconnaître la vérité, ainsi que le droit à la liberté notamment dans la matière la plus importante, à savoir la relation avec Dieu :

[T]ous les hommes, parce qu'ils sont des personnes, c'est-à-dire doués de raison et de volonté libre, et, par suite, pourvus d'une responsabilité personnelle, sont pressés, par leur nature même, et tenus, par obligation morale, à chercher la vérité, celle tout d'abord qui concerne la religion. Ils sont tenus aussi à adhérer à la vérité dès qu'ils la connaissent et à régler toute leur vie selon les exigences de cette vérité. Or, à cette obligation, les hommes ne peuvent satisfaire, d'une manière conforme à leur propre nature, que s'ils jouissent, outre de la liberté psychologique, de l'exemption de toute contrainte extérieure. Ce n'est donc pas sur une disposition subjective de la personne, mais sur sa nature même, qu'est fondé le droit à la liberté religieuse. C'est pourquoi le droit à cette exemption de toute contrainte persiste en ceux-là mêmes qui ne satisfont pas à l'obligation de chercher la vérité et d'y adhérer; son exercice ne peut être entravé, dès lors que demeure sauf un ordre public juste. (DH 2)

Ce droit qui s'appuie sur la nature humaine est confirmé par l'attitude du Christ, dont j'ai déjà relevé qu'elle respecte notre liberté :

[B]ien que la Révélation n'affirme pas explicitement le droit à l'exemption de toute contrainte extérieure dans le domaine religieux, elle dévoile dans toute son ampleur la dignité de la personne humaine, elle montre en quel respect le Christ a tenu la liberté de l'homme dans l'accomplissement de son devoir de croire à la Parole de Dieu, et elle nous enseigne de quel esprit doivent se pénétrer dans leur action les disciples d'un tel Maître. (DH 9)

En résumé, l'Eglise parle à tous les hommes. Ce dialogue implique et manifeste un respect de toute vérité, où qu'elle se trouve, et un respect de la liberté des personnes. Après le Concile, ce dialogue général a pris des formes multiples, qui en partie continuaient un mouvement déjà entamé, par exemple dans l'attention active de l'Eglise aux questions sociales. Le dialogue s'est manifesté très visiblement, notamment dans les voyages des papes, à commencer par ceux du pape Paul VI qui illustreront directement son intention de dialogue avec d'autres positions religieuses, d'autres cultures et l'ensemble du monde : en Terre Sainte et en Turquie (1964 et 1967), en Inde (1964), au siège de l'ONU à New York (1965, « Plus jamais la guerre »), au siège du Conseil Œcuménique des Eglises à Genève (1969), en Ouganda (1969)... Ces voyages seront évidemment prolongés par les nombreux voyages de Jean-Paul II et de Benoît XVI.

Parmi les autres signes du dialogue avec « les autres » il faut signaler l'importance capitale des demandes de pardon de Jean-Paul II, durant le Jubilé de l'An 2000 et par la suite. Alors que la religion – depuis les Lumières méditant sur les guerres de religion, et de manière accrue chez les athées militants contemporains – est accusée de favoriser la violence, Jean-Paul II a renforcé la crédibilité de l'Eglise par ces gestes de grande portée : il reconnaît que les chrétiens ne sont pas parfaits mais ont besoin de salut, et que la violence chrétienne n'est pas une conséquence de l'Evangile mais de notre infidélité à celui-ci. Cet enseignement est poursuivi par Benoît XVI lorsqu'il exhorte tous les croyants à ne pas utiliser le nom de Dieu au service de la violence.

Le respect de la liberté d'autrui, la reconnaissance de nos propres fautes et la demande de pardon sont des conditions indispensables de tout dialogue. La reconnaissance de nos propres fautes a été spectaculairement ouverte par le Concile soit dans le domaine œcuménique (les divisions ont leur origine dans « la faute des personnes de l'une ou de l'autre partie » [UR 3]) soit par rapport à l'athéisme (parmi les causes duquel « il faut compter une réaction critique en face des religions et spécialement, en certaines régions, en face de la religion chrétienne » [GS 19]). Il faut aussi relever la condamnation par le Concile des arguments théologiques qui ont pu favoriser l'antisémitisme (cf. NA 4). Il n'est pas banal que le dialogue avec tous ait permis à l'Eglise de s'appliquer à elle-même cette reconnaissance de l'humilité requise par tout dialogue.

### **La participation de tous.**

La Constitution sur la liturgie est guidée par un désir de participation active (*actuosa participatio*) de tous :

La Mère Église désire beaucoup que tous les fidèles soient amenés à cette participation pleine, consciente et active aux célébrations liturgiques, qui est demandée par la nature de la liturgie elle-même et qui, en vertu de son baptême, est un droit et un devoir pour le peuple chrétien... (SC 14)



La participation active découle d'une part de la nature même de l'Église – à laquelle appartiennent tous les baptisés, d'autre part de la nature même de la liturgie. Celle-ci est un signe qui, en tant que signe, demande à être compris. Dès lors,

Cette restauration doit consister à organiser les textes et les rites de telle façon qu'ils expriment avec plus de clarté les réalités saintes qu'ils signifient, et que le peuple chrétien, autant qu'il est possible, puisse facilement les saisir et y participer par une célébration pleine, active et communautaire. (SC 21)

C'est ce qui explique que le Concile ait offert la possibilité de la célébration en langue vernaculaire : il est significatif que ce qui était envisagé comme une possibilité au sein du principe général d'une célébration du rite romain en latin ait en fait abouti à une célébration quasi-générale en langue vernaculaire. C'est une conséquence peut-être imprévue du désir de promouvoir la participation à la liturgie.

Ce désir de promouvoir la participation touche à toute la vie de l'Église, et s'est manifesté dans plusieurs domaines après Vatican II. L'expérience du Concile lui-même – en tant que réunion du collège épiscopal et en tant que point de contact entre l'épiscopat et les théologiens – se prolonge en quelque sorte dans le synode des évêques (développement des textes conciliaires sur la collégialité, cf. LG 22-23 avec la *Nova Praevia*, CD 4-5) et dans la Commission Théologique Internationale (instituée en 1969). Ces organes de consultation ordinaire sont aussi établis à tous les niveaux de la vie de l'Église, notamment par l'instauration de conseils presbytéraux et de conseils pastoraux dans les diocèses (demandés par PO 7 et AA 24).

Le domaine où la participation de tous se manifeste avec la plus grande évidence est l'apostolat des laïcs. Cet apostolat découle du fait que la mission de l'Église inclut tous les membres de celle-ci, de différentes manières (cf. AA 1-2). Ce n'est pas par une concession des autorités ecclésiastiques que les laïcs exercent un apostolat, mais parce qu'ils y sont appelés par le Seigneur lui-même, en vertu de leur baptême et avec la force de l'eucharistie :

Les laïcs tiennent de leur union même avec le Christ Chef le devoir et le droit d'être apôtres. Insérés qu'ils sont par le baptême dans le Corps mystique du Christ, fortifiés grâce à la confirmation par la puissance du Saint-Esprit, c'est le Seigneur lui-même qui les députe à l'apostolat. S'ils sont consacrés sacerdoce royal et nation sainte (cf. 1 P 2, 4-10), c'est pour faire de toutes leurs actions des offrandes spirituelles, et pour rendre témoignage au Christ sur toute la terre. Les sacrements et surtout la sainte Eucharistie leur communiquent et nourrissent en eux cette charité qui est comme l'âme de tout apostolat. (AA 3)

Les années qui ont suivi le Concile ont confirmé avec éclat que « dans les communautés ecclésiales, leur action est si nécessaire que sans elle l'apostolat des pasteurs ne peut, la plupart du temps, obtenir son plein effet » (AA 10). Le grand engagement des laïcs dans la vie de l'Église a porté au cours des dernières décennies des fruits remarquables. Il n'est toutefois pas toujours facile de tenir l'équilibre indiqué par *Lumen Gentium* dans les relations mutuelles entre les laïcs et les pasteurs de l'Église. Les laïcs ont le droit de recevoir des pasteurs l'annonce de la foi et les sacrements, ils ont le droit de donner une opinion que les pasteurs ont le devoir d'écouter, et au bout du compte les pasteurs peuvent demander l'obéissance :

Les laïcs, comme tous les chrétiens, ont le droit de recevoir en abondance des pasteurs sacrés les ressources qui viennent des trésors spirituels de l'Église, en particulier les

secours de la Parole de Dieu et des sacrements (...) Dans la mesure de leurs connaissances, de leurs compétences et de leur situation, ils ont la faculté et même parfois le devoir de manifester leur sentiment en ce qui concerne le bien de l'Église. (...) Les laïcs, comme tous les fidèles, doivent embrasser, dans la promptitude de l'obéissance chrétienne, ce que les pasteurs sacrés représentant le Christ décident au nom de leur magistère et de leur autorité dans l'Église; en cela, c'est l'exemple du Christ qu'ils suivent, lui qui, en obéissant jusqu'à la mort, a ouvert aux hommes la voie bienheureuse de la liberté des fils de Dieu. Les pasteurs, de leur côté, doivent reconnaître et promouvoir la dignité et la responsabilité des laïcs dans l'Église; ayant volontiers recours à la prudence de leurs conseils, leur remettant avec confiance des charges au service de l'Église, leur laissant la liberté et la marge d'action, stimulant même leur courage pour entreprendre de leur propre mouvement. (LG 37)

Sur ce point comme sur d'autres, on voit déjà clairement une forte évolution de la vie de l'Église, et aussi le fait que la nouvelle situation n'ait pas encore tout à fait atteint un point d'équilibre (ce qui n'arrivera probablement pas avant le retour du Christ).

### **Conclusion.**

Je résume certains effets du Concile Vatican II, apparus au cours des 50 ans qui ont suivi son ouverture :

- Un renouvellement de la vision de l'Église, perçue à partir du Christ ;
- Ce christocentrisme invite pour les croyants à voir l'Église d'abord à la lumière de la rencontre personnelle avec le Christ, et non pas d'abord dans ses structures ;
- Le Concile a aussi permis un renouvellement des structures (par deux Codes de Droit canonique, par le Synode des évêques et l'introduction d'organes de consultation à tous les niveaux) et de l'enseignement de la foi (cf. le *Catéchisme de l'Église catholique*) ;
- Conjointement à l'ecclésiologie du Concile, la théologie de la révélation permet le développement d'une théologie de l'Église-communion qui sera entre autres une clef du dialogue œcuménique ;
- Le Concile inaugure un dialogue explicite avec tous les hommes : il présente à tous le Christ comme la clef de compréhension de l'humanité, et accueille la part de vérité présente partout, y compris dans les autres confessions chrétiennes et les autres religions ;
- Le dialogue implique de laisser l'autre s'exprimer (ce qui suppose la liberté religieuse) et de reconnaître nos propres torts : les demandes de pardon du pape Jean-Paul II sont une conséquence directe du Concile.

La réception du Concile n'est pas terminée. Elle a commencé à renouveler profondément la conscience des croyants de leur appartenance active et personnelle à l'Église, de leur relation personnelle avec le Christ nourrie de leur lecture de la Parole de Dieu. Ces signes sont souvent l'occasion d'une grande joie, et un encouragement en vue d'une réception toujours plus mûre.